

- de solliciter les subventions du Conseil Général au titre de l'aide pour la voirie en Bretagne centrale – programme 2011 - à hauteur de 25% pour un montant total HT de 60 972,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD pour :

- valider les propositions de travaux pour la voirie en 2011
- solliciter les subventions du Conseil Général au titre de l'aide pour la voirie en Bretagne centrale – programme 2011 - à hauteur de 25% pour un montant total HT de 60 972,40 € intégrant les travaux suivants :
 - Travaux complémentaires pour le secteur de Penhoët pour un montant de 11 740 € HT
 - Programme de voirie 2011 (rue des Prés, rue de la Fontaine, Lindreu, rue de l'église) pour un montant de 49 232, 40 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier



63-2010 : délibération fiscale communale pour 2011

Les collectivités territoriales peuvent décider, dans le cadre de la loi, de modifier par délibération les modalités d'établissement des impôts directs locaux prévues par le droit commun.

Monsieur le Maire présente rappelle donc au Conseil municipal quelles sont les taxes instaurées par la commune qui sont concernées par ces dispositions régies par la circulaire n° IOC B 1018061 C du 3 août 2010.

Celles-ci sont les suivantes :

- Abattements pour charges de familles, régime de droit commun
- Assujettissement des logements vacants depuis plus de 5 ans (délibération du 21/09/2006)
- Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs (délibération du 23/02/1994)
- Diverses taxes d'urbanisme (TLE, PVR...)
- Fiscalité indirecte et droits d'enregistrement (taxe locale sur la publicité extérieure...)
- Impôts sur les spectacles

Après présentation complète de la circulaire n°IOC B 1018061 C du 3 août 2010, le Conseil municipal décide de ne pas modifier les taxes concernées.



64-2010 : bilan cantine 2009-2010

Madame Chamot présente le bilan de la cantine de l'année scolaire 2009/2010 :

DEPENSES

- Frais de personnel	11 984,17 €	+ 7,06 %
- Charges sociales	4 531,28 €	- 1,67 %
- Denrées	9 247,61 €	+ 5,64 %
- Gaz : 826,39 x 66 %	478,03 €	- 12,35 %
- Electricité : 5209,89 x 40 %	3 066,25 €	+47,13 %
- Eau : 146 m3 x 80% (consommation + traitement).....	45,74 €	- 75,88 %
- Produits d'entretien : 1258,31 x 33 %	338,77 €	- 9,98 %
- Divers (petit équipement + dépannage).....	279,23 €	
	<hr/>	
TOTAL	29 971,08 €	+ 5,07 %

RECETTES

- Repas des élèves (à 2,70€).....	17 655,30 €	+ 9,43 %	6781 scolaires 48,43/jour (45/jour en 2009)
- Repas des élèves (à 1,35 €).....	326,70 €		
- Repas enseignants	4,50 €		
- Repas des anciens.....	3 225,00 €	+ 18,10%	430 club de l'âge d'or (369 en 2009)
-Subvention fruits.....	11,76 €		
	<hr/>		
TOTAL	21 223,26 €		

DEFICIT D'EXPLOITATION DU SERVICE : 8 737,72 € - 9,47 % (9 652,20€ en 2008-2009)

SITUATION ACTUELLE :

- élèves à 2,70 €, et 1,35 € pour le 3ème enfant, depuis septembre 2009
- enseignants à 4,50 € depuis septembre 2009
- adultes à 7,50 € depuis septembre 2009.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE DE MAINTENIR LES TARIFS de la cantine scolaire pour l'année 2010/2011, à savoir :

- élèves à 2,70 €, et 1,35 € pour le 3ème enfant
- enseignants à 4,50 €
- adultes à 7,50 €

//

65-2010 : assurance des risques statutaires des agents

Nous avons actuellement deux contrats pour les risques statutaires ce qui ne facilite pas la gestion des arrêts de travail. Fin 2009, le délai était trop court pour délibérer valablement.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par courrier en date du 13 juillet dernier, une proposition de contrat groupe pour l'assurance du personnel a été transmise par le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale ; le titulaire de ce marché étant le CNP.

Afin de prendre une décision, Monsieur le Maire, a demandé aux assureurs de la commune, GROUPAMA et AXA de transmettre les nouveaux taux applicables à partir du 1^{er} janvier 2011.

Les taux applicables seront les suivants :

- **CNP assurances (Centre de gestion) :**

	TAUX	FRANCHISE
Agents CNRACL	4,70 %	15 jours fermes en maladie ordinaire
Agents IRCANTEC	1,25 %	1,25 % en maladie ordinaire : 15 jours fermes
	1,05 %	1,05 % en maladie ordinaire : 30 jours fermes

Ce contrat pourrait s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2011 et serait géré en capitalisation pour une durée de 5 ans avec une garantie de taux et de non résiliation pendant trois ans.

- **GROUPAMA**

L'agence GROUPAMA de Pontivy nous a fait parvenir deux propositions :

• Option 1 :

	TAUX	FRANCHISE
Agents CNRACL	4,50 %	Sur 15 jours de franchise
Agents IRCANTEC	1,40 %	Sur 15 jours de franchise

• Option 2 :

	TAUX	FRANCHISE
Agents CNRACL	4,30 %	Sur 20 jours de franchise
Agents IRCANTEC	1,30 %	Sur 20 jours de franchise

- **AXA**

	TAUX	GARANTIES
Agents CNRACL	1,10 %	Accidents du travail (y compris frais de soins)
Agents IRCANTEC	1,15 %	Décès, accidents du travail, longue maladie, maternité Maladie ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt

Contrat AXA géré en capitalisation sans limite de durée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD, pour la mise en place d'un plan d'alignement pour la rue du Puits, la rue des Ajoncs et la rue des Templiers.

////////////////////////////////////

67-2010 : Achat d'une table et d'une chaise adaptée au handicap.

Vu la demande formulée par l'école catholique Notre-Dame pour l'acquisition d'une table et d'une chaise d'un montant de 257,54 € transmis au CCAS le 19 mars 2010 finalement inadaptées à la situation.

Vu la demande pour le même projet du 11 mai présentée au conseil municipal le 1er juillet d'un montant de 1106,30 € TTC

Vu la volonté de la commune de respecter le principe de la loi de 2005 sur le handicap

Malgré la liste des dépenses intégrant le mobilier scolaire dans le forfait communal

Monsieur le Maire propose :

- de faire l'acquisition de cet équipement,
- de négocier une solution financière dans la mesure du possible plus intéressante,
- de mettre en place une convention de prêt gratuite avec un dépôt de garantie restitué à la fin du prêt
- et d'affecter cet achat en investissement.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal DECIDE de :

- donner son accord à l'achat d'une table et d'une chaise adaptée au handicap tels que défini dans les différentes demandes parvenues en mairie et que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget communal
- d'établir une convention de prêt gratuite avec l'école Notre-Dame incluant un dépôt de garantie d'un montant de 300 € qui sera restitué à la fin du prêt

Le coût d'achat des terrains est de 85 050,18 € (55491 + 21523,71 + 5422,62 (indemnité Oliviero), 945,37 € frais HT en 2006, 67 € en 2007, géomètre 1243,46 et 357,02 frais d'actes en 2010) soit 6,21 € le m2.

- Les frais d'aménagements sont de 499 463,64 € soumis à TVA 19,6 %.
- Les aménagements sans TVA sont de 49 219,7 € dont 26 000 € en prévisionnel pour les candélabres
- Les frais financiers sont de 33 284,07 €

Le prix de vente HT est de 13 698 m² * 25 € = 342 450 €

Les ventes déjà actées (4 lots de 3 047 m²) restent soumises au régime existant avant le 11 mars 2010.

Il est préférable de présenter l'impact de la réforme sur les 3 lots à la signature en attente de notre délibération. Une délibération individuelle sera nécessaire pour formaliser la TVA sur marge constatée de chaque lot.

	M Poulain avec Pass foncier	M Phillipot avec pass foncier	Mme Chefd'hotel sans pass foncier⁵⁰⁶
Lot & superficie	Lot N° 2 (497 m ²)	lot N° 14 (596 m ²)	lot N° 8 (506 m ²)
Coût d'achat	3 086,37 €	3 701,16 €	3 142,26 €
Prix de vente	12 425,00 €	14 900,00 €	12 650,00 €
Marge	9 338,63 €	11 198,84 €	9 507,74 €
TVA sur marge 5,5 %	513,62 €	615,97 €	1 863,52 €
DMTO 5,09 %	632,43 €	758,41 €	643,89 €
Coût total	13 571,05 €	16 274,38 €	15 157,41 €
Avant la réforme, le prix de vente TTC aurait été de :			
Prix de vente	12 425,00 €	14 900,00 €	12 650,00 €
TVA 19,6 %	-	-	2 479,40 €
TVA 5,5 %	683,37 €	683,37 €	-
DMTO	125,00 €	125,00 €	125,00 €
Total	13 233,37 €	15 844,50 €	15 254,40 €

documents en même temps que la consultation sur place pour tous.

-Assurer les charges de fonctionnement.

-Donner accès à l'équipe, une ligne téléphonique et au réseau Internet pour usage professionnel.

-Mettre à disposition un mobilier adapté.

Article -3

-Disposer de personnel titulaire rémunéré, à raison d'un agent à mi-temps par tranche de 2000 habitants.

-Désigner un responsable.

-Permettre une formation de base.

Article -4.

-Ouvrir la bibliothèque au public à des heures permettant au plus grand nombre de lecteurs de s'y rendre, ainsi que des heures réservées aux scolaires si possible.

-Prendre en charge, sur l'ensemble du territoire communal, les demandes émanant d'organismes ou d'établissements spécialisés.

Article 5.

-Prêt et consultation de documents.

-Gratuité du prêt aux lecteurs.

Présenter et prêter les documents sonores et multimédia.

Article -6.

Transmettre annuellement un bilan d'activités.

Article 7

-Gratuité des services.

Article 8.

-Apporter conseil, instruire les dossiers pour la construction, la réfection et l'implantation du mobilier et de l'informatique, aider au financement, favoriser la connaissance des aides financières de l'état.

Article 9.

-Assurer la formation, fournir les informations sur les concours de la filière, aider au financement du recrutement de personnel salarié.

montant hors taxe de cet investissement auprès du Conseil général du Morbihan dans le cadre du PDIC 2011.



72 2010 Délibération modificative n°1 : budget ASSAINISSEMENT

Un dépassement de crédit au chapitre 011 – *Charges à caractère général* du budget assainissement ayant été constaté pour un montant de 140,91 €, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d’opérer les modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

- augmenter le compte 615 – *Entretien et réparations* de 140,91 €

En recettes de fonctionnement :

- augmenter le compte 704 – *Ventes de produits* de 140,91 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération.



73-2010 Budget BOULANGERIE : délibération modificative n°1

Un dépassement de crédit au chapitre 065 – *Autres charges de gestion courante* du budget boulangerie ayant été constaté pour un montant de 0.50 €, suite à une régularisation d’opération de fin d’exercice 2009 au compte 658 – *Charges diverses de gestion courante*, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d’opérer les modifications budgétaires suivantes :

En dépenses de fonctionnement :

- Augmenter le compte 658 – *Charges diverses de gestion courante* de 0,50 €

En recettes de fonctionnement :

- Augmenter le compte 752 – *Revenus des immeubles* de 0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette opération.



74-2010 Budget COMMUNE : Délibération modificative n°6

Sur l’avis de Monsieur le Trésorier de Pontivy, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d’opérer les modifications budgétaires suivantes :

avancé dans ce domaine depuis la délibération 66/B 2009 d'octobre 2009. Sans rester inactif, nous progressons pour l'accessibilité de la médiathèque, de la rue du Puits et des toilettes publiques.

Situation financière de la commune

Ce document établi par le trésorier analyse la situation financière de la commune en 2009. Ces feuilles sont libres d'accès.

Boisement du site de la Fontaine

La plantation sera effectuée le 27 novembre 2010. Nous allons inviter tous les Kerfournois à participer en proposant un pique-nique par exemple (ou la salle du conseil en cas d'intempérie). La salle polyvalente est réservée par les Amis de la Fontaine.

Programme de construction rue du Puits

Un rendez-vous est programmé le 20 septembre à 15h30 pour un avant projet avec Bretagne-Sud-Habitat. L'orientation est plutôt de prévoir des logements BBC pour des personnes âgées seules qui souhaitent se rapprocher du centre bourg. Une rencontre pour exposer ce projet avec le Club de l'Age d'Or est à prévoir.

Aménagement du centre-bourg

Nous devons commencer à réfléchir à l'aménagement du centre bourg. Le conseil d'architecte via le C.A.U.E me semble indispensable aussi je sollicite l'avis du conseil pour cette demande.

Nomination d'un référent « crise électricité »

Monsieur Joël MARIVAIN sera référent

Eclairage électrique à l'école publique :

Suite au problème d'éclairage de l'établissement, Monsieur le Maire propose que des arrêts automatiques soient installés dans le bâtiment et dans la cour de l'école.

Motion pour le maintien du territoire de santé n°8

Le Conseil municipal soutient cette motion.

Réunion de quartier à Kerflech

Monsieur Philippe SAINT-JALMES prend la parole pour lire le compte-rendu de la réunion de village de Kerflech. Les problèmes abordés au cours de cette réunion ont été les suivants : assainissement non collectif, remplacement du miroir pour assurer la sécurité routière aux abords du village, communs de

village délabré (celui-ci a été nettoyé par les riverains), déplacement des poubelles pour une meilleure visibilité de la route.

La séance est levée à 23 h 00

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
<i>MARIVAIN Joël</i>		<i>COBIGO Françoise</i>	
<i>KERDAL Anne-Marie</i>		<i>CHAPEL Marc</i>	
<i>CHAMOT Sarah</i>		<i>JOSSE Sophie</i>	<i>Excusée</i>
<i>LE CORRONC Jean-Pierre</i>		<i>MARIVAIN Michel</i>	
<i>SAINT-JALMES Philippe</i>		<i>MORVAN Patrice</i>	
<i>LE SANT Jean-Paul</i>		<i>BROUSSAUDIER Isabelle</i>	